
Nombre de conseillers

En exercice : 12

Présents : 9

Votants : 9

L'an deux mil dix-neuf, le vingt février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri Doranlo, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 février 2019.

Présents : Thierry ALBERT, Michel CHASLES, Isabelle COUQUIAUD, Gaëlle DANIELOU, Henri DORANLO, Maryvonne GARNIER, Annie HERVE, Noëlle JULIEN, Didier RIDARD

Absents excusés : Régis BERTHAULT, Olivier JEHANNE, Jean-Luc RIDARD

Maryvonne GARNIER a été élue secrétaire de séance.

Votes à main levée.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour de cette séance, à savoir :

-Aide à domicile en Milieu Rural (ADMR) : Participation financière 2019.

Communication des élus :

Monsieur le Maire informe :

- Réorganisation du réseau transport de la Région Bretagne : Le conseil municipal avait émis le vœu pour le rétablissement de la ligne 1A sur la commune de Maxent. Une première rencontre avait été organisée entre le Vice-Président en charge du transport de la Région Bretagne et les élus de la Communauté de communes de Brocéliande afin de présenter les vœux pour la réorganisation du réseau transport sur le territoire.

Une 2^{ème} réunion est prévue le 26 février 2019. L'ordre du jour est l'étude des lignes 1A et 1B.

- Courrier Association des Maires de France 35 : l'Association des Maires de France 35 propose un nouveau service ID+ aux collectivités locales. Elle apporte une aide dans la détection de subventions dans la cadre d'un projet spécifique. Une demande va être faite dans le cadre du projet de salle des sports.

- Projet de salle des sports : une réflexion est engagée sur le type de couverture possible sur ce type de bâtiment.

Suite à la visite de la salle des sports de la Chapelle Bouexic, des informations ont été prises sur la solution d'une couverture textile en simple ou en double paroi. Cette solution permet de garder une atmosphère tempérée à 12°C et est donc adaptée aux sports dynamiques pour une utilisation quotidienne en toute saison. Combinée avec la mise en place d'un chauffage radiant (coût d'investissement supplémentaire estimé à 40 000,00€), la salle des sports pourrait ainsi accueillir les sports doux (gymnastique, gouren...) et des activités pour les seniors.

M CHASLES Michel demande si il y a des contraintes sur le PLU pour ce type de couverture textile. La réponse est non.

- Ancienne Médiathèque : l'association les Suzettes va effectuer des travaux d'isolation dans le bâtiment. Elle va appliquer un enduit isolant en terres argileuses/ pailles sur les murs intérieurs. La commune a possibilité de fournir de la terre argileuse.
- Ecole Publique : un rapport d'évaluation sur les moyens d'aération de l'école publique a été transmis par LABOCEA en charge de l'étude. Il n'y a pas d'observations particulières.
- Affichage extérieur : Afin de respecter les 4m² d'affichage extérieur obligatoire, un panneau supplémentaire va être installé afin de permettre l'affichage libre dans un périmètre d'espace public fréquenté.

Madame COUQUIAUD informe :

Dates à retenir :

Samedi 16 mars au matin à Paimpont : Forum Job d'été.

Samedi 23 mars : assemblée générale de l'Inter'Val.

Monsieur ALBERT informe :

Aménagement du parc des écoles : suite à l'arrachage des dernières souches, un point a été fait sur deux arbres restants sur pied. Jugés dangereux à terme, il est décidé de les supprimer.

Sommaire

2019-007 : Audits sur les performances énergétiques des logements sociaux communaux conventionnés- rue Ange Gouin. Page 2

2019-008 : Convention relais téléphonie : renouvellement : autorisation signature. Page 3

2019-009 : Participations financières aux écoles : année 2019. Page 3

2019-010 : Subvention coopérative de l'école publique « les Gallo Peints ». Page 4

2019-011 : Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Saint –Joseph. Page 4

2019-012 : SIGEP de Guer – Participation 2019. Page 5

2019-013 : Aide à domicile en Milieu Rural (ADMR) : maintien du lien social intergénérationnel par commune: demande de participation. Page 5

2019-014 : Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) : participation financière 2019. Page 5

2019-007 : Audits sur les performances énergétiques des logements sociaux communaux conventionnés- rue Ange Gouin.

Des audits énergétiques, financés par la Communauté de communes de Brocéliande, ont été effectués par le cabinet CDHAT sur les logements sociaux communaux situés rue Ange Gouin. L'objectif de la mission est de faire des propositions de travaux afin d'améliorer les performances énergétiques des logements les plus énergivores en réduisant en autres au maximum les déperditions de chaleur, afin de mieux maîtriser leur consommation et les charges pour les locataires.

Les rapports comprennent le bilan énergétique de chaque logement et des préconisations de travaux selon 4 scénarios différents.

En cas de réalisation de travaux, des subventions Région et/ou fonds européens via le contrat de partenariat avec le Pays de Brocéliande peuvent être sollicités sous certaines conditions (gain au minimum de 40% sur la consommation en énergie primaire et de 30% sur l'isolation thermique).

Monsieur le Maire fait une présentation des différents rapports pour les trois logements (maisons 1 rue Ange Gouin) et pour les cinq logements (appartements 3 rue Ange Gouin). Le coût des travaux préconisé pour obtenir un gain au minimum de 40% sur la consommation en énergie primaire et de 30% sur l'isolation thermique s'élève à 234 920,00€HT. La subvention au titre du fonds européen de développement régional (FEDER) est estimée à 25% du coût des travaux. Le montant de l'investissement, après déduction de la subvention, est donc de 176 190,00€HT.

Le conseil municipal prend acte des différents rapports d'audits pour les logements communaux concernés.

Vu le montant des travaux préconisés afin d'améliorer les performances énergétiques, le conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas poursuivre cette opération.

2019-008 : Convention relais téléphonie : renouvellement : autorisation signature.

La commune donne en location à SFR des emplacements d'une surface de 65m² environ, hors chemin d'accès, situé dans les emprises du terrain au lieu-dit « La Lande des Douets », référence cadastrale YB n°21, destinés aux installations de télécommunications. La convention de bail actuelle expire le 31 décembre 2020.

Une redevance annuelle d'occupation du site par SFR s'est élevée pour 2018 à 1 056,27€.

Une nouvelle convention de mise à disposition de parcelle a été proposée à Monsieur le Maire. Elle prend effet au 01 janvier 2021. Le nouveau montant de loyer annuel a été fixé à 2 900,00€. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à la signer.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention de mise à disposition de parcelle au lieu-dit « La Lande des Douets », référence cadastrale YB n°21, destinés aux installations de télécommunications

2019-009 : Participations financières aux écoles : année 2019.

Monsieur le Maire propose de voter les participations suivantes pour les écoles pour l'année 2019:

- **fournitures scolaires** : 50 € par enfant
 - . École Publique « les Gallo Peints » : 90 élèves inscrits au 01/01/2019 x 50 € = 4 500,00 €
 - . École Privée saint Joseph : 102 élèves x 50 € = 5 100,00 €
- **activité piscine** : prise en charge en totalité de l'activité pour l'école publique « les Gallo Peints » et l'école privée saint Joseph: transports et entrées.

- **voyages scolaires, projets pédagogiques :**

- 1) 6 € par jour, par enfant et ce pour 6 jours maximum pour les enfants scolarisés à Maxent, sur justificatif.

Ecole publique : montant maximum à budgétiser sur 2019 : 90 élèves x 6€ x 6 jours = 3 240,00€

Ecole privée : montant maximum à budgétiser sur 2019 : 102 élèves x 6€ x 6 jours = 3 672,00€

Soit un total à inscrire à l'article 6574 du budget primitif 2019.

- 2) 6 € par jour, par enfant et ce pour 6 jours maximum pour les collégiens et les lycéens, sur justificatif.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'accepter les propositions pour les participations financières aux écoles pour l'année 2019.

2019-010 : Subvention coopérative de l'école publique « les Gallo Peints ».

Monsieur le Maire propose de reconduire la subvention de fonctionnement à la Coopérative de l'Ecole Publique « les Gallo Peints », soit pour l'année 2019, la somme de 900,00 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De reconduire la subvention de fonctionnement à la Coopérative de l'Ecole Publique « les Gallo Peints », soit pour l'année 2019, la somme de 900,00 €.

2019-011 : Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Saint –Joseph.

Le conseil municipal est invité à voter les crédits suivants pour l'année 2019 à l'école privée Saint Joseph, à savoir :

- participation aux frais de fonctionnement de l'école saint Joseph :
 - . Maternelle : 30 élèves x 1 271,32 €* = 38 139,60€
 - . Primaire : 55 élèves x 286,26 €* = 15 744,30€
 - . Fournitures scolaires : 102 élèves x 50,00 € = 5 100,00€

Soit une somme de 58 983,90€ inscrite à l'article 6574 du budget primitif 2019.

* coût de revient d'un élève de l'école « les Gallo Peints » pour l'année 2017, transmis en Préfecture.

Les versements seront effectués selon les périodes suivantes :

- 1^{er} acompte : 14 745,97€ au cours du 1^{er} trimestre 2019,
- 2^{ème} acompte : 14 745,97€ au cours du 2^{ème} trimestre 2019,
- 3^{ème} acompte : 14 745,97€ au cours du 3^{ème} trimestre 2019,
- le solde soit 14 745,99€ en fin d'année 2019.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De voter la somme de 58 983,90€ pour la participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole Privée Saint-Joseph pour l'année 2019. Elle sera inscrite à l'article 6574 du budget primitif 2019.

2019-012 : SIGEP de Guer – Participation 2019.

Monsieur le Maire fait part de la participation de la commune au SIGEP de Guer pour l'année 2019. Pour la commune de Maxent, la participation financière est de 5 500,62€.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'émettre un avis favorable au versement de la somme de 5 500,62€ au SIGEP de Guer pour l'année 2019.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'émettre un avis favorable au versement de la somme de 5 500,62€ au SIGEP de Guer pour l'année 2019.

2019-013 : Aide à domicile en Milieu Rural (ADMR) : maintien du lien social intergénérationnel par commune: demande de participation.

L'ADMR de Plélan-le-Grand sollicite une participation financière pluriannuelle, par collectivité communale, au titre du « maintien du lien social intergénérationnel par commune » des personnes vivant sur le territoire.

Les montants en demande sont proposés par palier en fonction de la population des communes.

-moins de 1 000 habitants : 50,00€

-entre 1 000 et 2 000 habitants : 150,00€

-entre 2 000 et 3 000 habitants : 200,00€

-au-dessus de 3 000 habitants : 300,00€

Monsieur le Maire propose de voter une subvention de 150,00€ pour l'année 2019 et non une participation financière pluriannuelle.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte :

- De voter la proposition de Monsieur le Maire. Une subvention de 150,00€ pour l'année 2019 sera versée à l'ADMR de Plélan-le-Grand au titre du « maintien du lien social intergénérationnel par commune » des personnes vivant sur le territoire.

2019-014 : Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) : participation financière 2019.

L'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) de Plélan-le-Grand, par courrier en date du 12 février dernier, demande un soutien financier à la commune sur la base du nombre d'habitants, à savoir 1,40 € par habitant, soit pour Maxent 2 084,60 € (1,40 € x 1 489 habitants).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une participation de 2 084,60€ à l'ADMR de Plélan-le-Grand au titre de l'année 2019.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'attribuer une participation de 2 084,60€ à l'ADMR de Plélan-le-Grand au titre de l'année 2019.

L'ordre du jour étant terminé, la séance a été levée à 22H00.